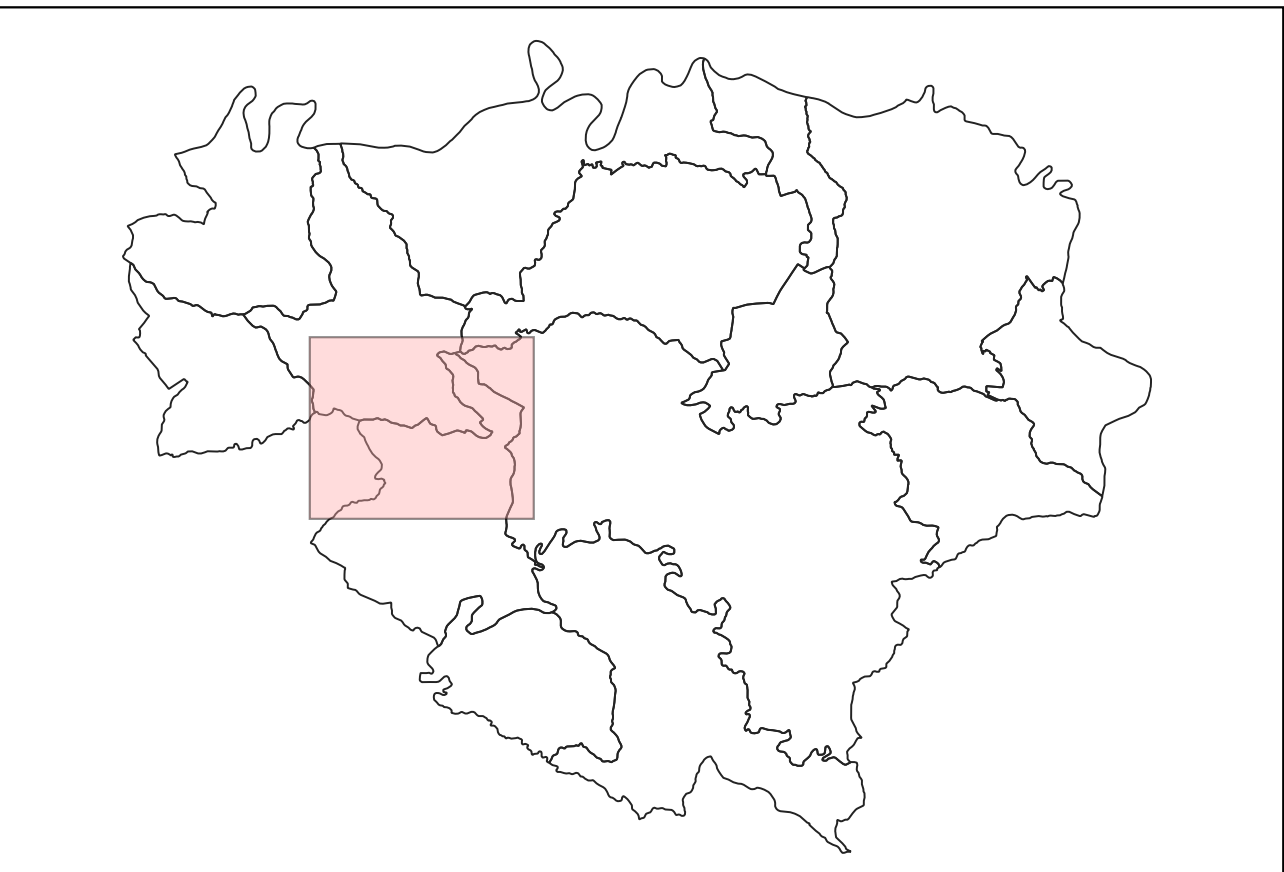
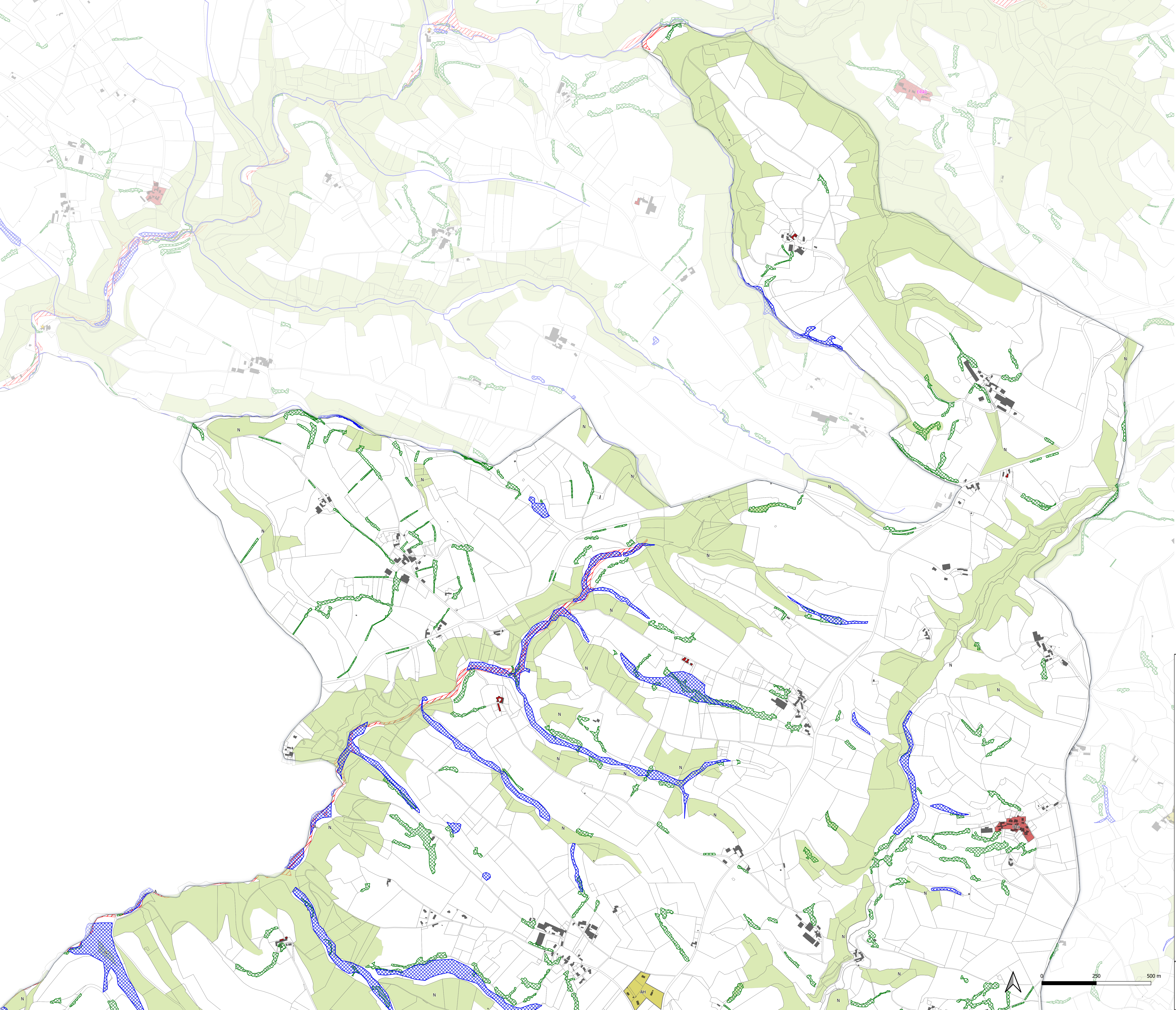




Légende

- Zonage réglementaire**
- A - Zones à vocation agricole
 - AH - Secteurs habités (sans caractère agricole), à l'intérieur des grands espaces agricoles où quelques nouvelles constructions sont autorisées
 - N - Zones naturelles et forestières
 - U1a - Autres centres bourgs et hameaux
- Prescriptions surfaciques**
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du code de l'urbanisme
 - Haies à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
 - Zone humide à protéger au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Bâtiment agricole susceptible de changer de destination au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme
- Prescriptions ponctuelles**
- Patrimoine à préserver
- Prescriptions linéaires**
- Elément paysager à protéger au titre de l'article L151-23° du code de l'urbanisme : Principaux cours d'eau
- Elément informatifs**
- PPRI - Zone Rouge

Tableau des emplacements réservés :

OBJET	CODE	BENEFICIAIRE
Accès bâtiment public (ancienne école)	ER40	PAULINET

TEILLET NORD

Département du Tarn

Communauté de Communes des
Monts d'Alban et Villefrancois

PLAN LOCAL
D'URBANISME
intercommunal

Echelle : 1:5500 ème

Plan de zonage

document modifié par arrêté du Président en
date du 05/03/2026